

## 4<sup>ème</sup> édition du baromètre « Médiateur des entreprises / Sidetrade »

### Bilan positif après un an d'analyse : Le marché français confirme sa meilleure gestion des factures et affiche une accélération de la résolution des blocages.

Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, et Olivier Novasque, président de Sidetrade, annoncent les résultats de la **quatrième édition du baromètre dédié aux factures des PME déclarées non-conformes par les donneurs d'ordres** et donnant lieu à des retards de paiement. Un an après son lancement, la tendance positive est confirmée en matière de comportement de paiements en France, avec des résultats toujours plus encourageants.

#### Factures bloquées par les entreprises : la tendance positive se confirme

Pour cette date anniversaire, le bilan général de la gestion des factures par les entreprises en France est positif depuis novembre 2017. La situation des factures bloquées s'améliore avec une baisse régulière des anomalies sur les douze derniers mois. Sur les 2,8 millions de factures analysées, le taux de litiges des factures s'affiche ainsi pour cette quatrième édition à 13%.

#### Le chiffre : 7 jours gagnés sur le délai de résolution des blocages

En parallèle, le Médiateur des entreprises et Sidetrade saluent la **forte accélération de la résolution des blocages avec un indicateur gagnant 7 jours pour s'établir à 44 jours** (Vs 51 jours un an plus tôt) confirmant la tendance baissière depuis le premier baromètre (cf. communiqué de novembre 2017).

Pour Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises : « *Cette première année de fonctionnement du baromètre des factures bloquées nous a permis dans un premier temps de mettre la lumière sur un phénomène pas assez connu du grand public et de nous rendre compte de son ampleur. Nous avons donc continué et accentué nos efforts afin que les opérateurs économiques améliorent leurs pratiques. Nous avons alors pu constater dans un deuxième temps que cet outil, au-delà de sa valeur pédagogique, permet de suivre les résultats de leurs avancées et de les impliquer davantage dans la démarche vertueuse que nous les invitons à suivre.* »

#### Une tendance de fond en France

Notons qu'il s'agit d'une évolution de **marché favorable concernant la quasi-totalité des secteurs d'activité**, confirmant la mise en place d'actions concrètes pour améliorer la relation client-fournisseur notamment par les industries qui étaient les plus en retard. Il s'agit bien d'une tendance de fond avec une évolution progressive des indicateurs.

Pour Olivier Novasque, président de Sidetrade : « *Douze mois après son lancement, ce baromètre s'affirme comme un outil aussi utile que pédagogique en révélant ce qui se cache réellement derrière le fléau des retards de paiement. Cette quatrième édition vient conforter ce chiffre - à la fois constant et toujours aussi surprenant- qui veut qu'environ 1 facture sur 7 en moyenne fait l'objet d'un blocage chez le donneur d'ordre. En revanche, l'accélération significative de la résolution de ces dysfonctionnements marque une tendance extrêmement encourageante dans la fluidité des relations clients-fournisseurs sur cette année écoulée. Notons néanmoins qu'il faut encore près d'un mois et demi en moyenne à compter de la détection d'un*

éventuel problème pour obtenir le règlement de sa facture ! Il n'est donc pas étonnant que les entreprises les plus performantes sont celles qui utilisent la puissance des nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle. Ces entreprises anticipent, détectent et réduisent significativement leur délai de résolution des litiges par une meilleure collaboration vis-à-vis de leurs clients mais aussi au sein de leur propre organisation ».

## En 1 an, le baromètre a permis de mettre en lumière les actions positives des opérateurs

Cette quatrième édition du baromètre, en appui d'une **analyse sur l'année écoulée des 12 Mds€ de transactions inter-entreprises**, permet de constater que l'ensemble des secteurs d'activité participe à l'amélioration des pratiques. Il faut notamment souligner que, pour la durée de résolution des blocages, l'écart entre les secteurs performants et moins performants s'est significativement réduit, passant de 29 jours à 16 jours.

Secteurs d'activité	Taux de blocages	Evolution annuelle	Durée de résolution	Evolution annuelle
Activités de Service Administratif et de Soutien	13%	👍 - 1 pt	42 jours	👍 -4 jours
Activités Financières et d'Assurance	16%	1 pt	46 jours	9 jours
Activités Immobilières	18%	👍 - 1 pt	50 jours	1 jour
Activités Scientifiques et Techniques	13%	👍 - 1 pt	43 jours	👍 -14 jours
Commerce	11%	👍 -1 pt	45 jours	👍 -3 jours
Construction	13%	👍 -3 pt	52 jours	👍 -6 jours
Enseignement	15%	👍 -2 pt	56 jours	👍 -8 jours
Hébergement et Restauration	15%	👍 -1 pt	53 jours	👍 -11 jours
Industries Manufacturières	9%	👍 -1 pt	30 jours	👍 -5 jours
Information et Communication	13%	👍 Stable	53 jours	4 jours
Production et Distribution de Gaz et d'Electricité	15%	+3 pt	34 jours	👍 -15 jours
Production et Distribution d'eau	12%	👍 -2 pt	43 jours	👍 -2 jours
Santé	13%	👍 -1 pt	47 jours	👍 -3 jours
Transport et Entreposage	12%	👍 -1 pt	42 jours	👍 -5 jours

Evolution du taux de blocages et du délai de résolution des anomalies entre le 1<sup>er</sup> semestre 2017 et le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### Le baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade »

#### L'échantillon

Plus de 9 000 entreprises françaises donneuses d'ordre représentant 91% des grandes entreprises et structures comprenant de 250 à 5 000 salariés. Les données analysées dans le baromètre recouvrent un échantillon de **12 milliards d'euros de facturation**, répartis sur **plus de 2,8 millions de factures**.

#### La méthodologie

Les analyses ont été réalisées à partir de données issues de la plateforme d'intelligence artificielle de Sidetrade, enrichies par :  
 - un algorithme de *Machine Learning* (auto-apprentissage) conçu spécifiquement pour maximiser la représentativité de l'analyse ;  
 - des éléments issus de l'Open data de l'INSEE, destinés à centrer l'analyse sur les PME et ETI du côté des fournisseurs et sur les grands groupes du côté des clients.

#### La fréquence

Chaque indicateur est mis à jour à partir des données des six derniers mois. Le baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade » est actualisé tous les trimestres.

#### Période de référence

Baromètre août 2018 : mars 2018 à juin 2018

### A propos de Sidetrade

Sidetrade (Euronext Growth : ALBFR.PA) démocratise l'usage de l'intelligence artificielle dans le quotidien des entreprises, tout en leur assurant un avantage compétitif. Plus de 1 500 entreprises de toutes tailles, tous secteurs, dans 80 pays ont adopté l'intelligence artificielle de Sidetrade pour une croissance durable.

En s'appuyant sur les millions de données BtoB présentes dans son *Cloud* et sur une solide avance en *Data Science*, Sidetrade permet déjà aux directions marketing, commerciales et financières de bénéficier de la puissance de ses algorithmes prédictifs pour développer les ventes et accélérer la génération de cash. Sidetrade offre un nouveau modèle de collaboration permettant d'évaluer, de prédire et d'améliorer la performance client. Plus d'information sur [www.sidetrade.com](http://www.sidetrade.com)

### **A propos du Médiateur des entreprises**

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients-fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau, constitué de 60 médiateurs, est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site [www.mediateur-des-entreprises.fr](http://www.mediateur-des-entreprises.fr)

### **Contacts presse**

#### **Médiateur des entreprises**

Steve Le Mentec

Communication et presse

Tél. 01 53 17 87 83

[steve.le-mentec@finances.gouv.fr](mailto:steve.le-mentec@finances.gouv.fr)

[www.mediateur-des-entreprises.fr](http://www.mediateur-des-entreprises.fr)

#### **Sidetrade**

Christelle Dhrif

Chief Communications Officer

Tél. 01 46 84 14 49

[cdhrif@sidetrade.com](mailto:cdhrif@sidetrade.com)

[www.sidetrade.com](http://www.sidetrade.com)